EN ROUTE POUR LE Sud

LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

Contre le Covid, contre le gouvernement, contre l'extrême droite

Adrien Marchand-Barrière

La voici enfin arrivée, cette rentrée 2021. Cela fait maintenant plus d'un an que nos professions doivent composer comme elles peuvent avec la pandémie, entre d'un côté les injonctions contradictoires sur l'école et sa non-contagiosité[1] et de l'autre l'absence complète de moyens pour y faire face. En tant que professionnel·le·s de l'éducation nous nous sommes donc retrouvé·e·s, depuis le début, dans un « laisser-faire » ou, pour le dire plus simplement, un « chacun pour soi ».

C'est ainsi que du premier confinement jusqu'à cette rentrée, chacun·e se retrouve livré·e à soi-même face à un tâtonnement pouvant se révéler particulièrement hasardeux. D'un côté, notre mission de service public nous demande, par les valeurs qu'elle incarne, de défendre l'éducation de tou·te·s les élèves. Or tout le monde a bien rapidement remarqué que les cours à distance étaient surtout des cours d'éloignement social, les élèves les plus aisé·e·s n'ayant aucun mal à s'impliquer dans ce format inédit et balbutiant, mis en place à l'arrache, et les élèves les plus modestes n'ayant parfois pas de connexion, d'ordinateur ou même de lieu adapté pour pouvoir suivre les cours[2]. De l'autre, la situation

SOMMAIRE

Édito - Contre le Covid, contre le gouvernement, contre l'extrême droite.....1
Soyez propre, parlez Blanquer.....4
Non, ce n'est pas ça la laïcité !.....5
Non-remplacement : ça suffit !.....6
Bulletin d'adhésion.....7
En grève le 23 septembre.....8

Permanences tous les lundis
Local Solidaires 66
4 bis, avenue Marcelin Albert
66000 Perpignan
06.84.89.01.17 (PO)
06.36.06.45.66 (Aude)
66-11@sudeducation.org
sud-education-solidaires-11@riseup.org
www.sudeducation66.org
Sud éducation 66-11

"EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel
édité par Sud Education 66-11
4bis av. Marcelin Albert - 66000 Perpignan
et imprimé par Routage Catalan
58 avenue de Rivesaltes
66240 Saint-Estève
n° 71 - Sept. - Oct. - Nov. 2021
ISSN 2427-5026
n° de CPPAP : 0923 S 06756
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Karine Abauzit (déchargée)
- Roxane Harington (déchargée)
- Nicolas Pierre (déchargé)
- Christopher Pereira (déchargé)
- Marc Anglaret
- Michel Benkemoun
- Anne-Julie Borne
- Nina Castellarnau
- Raphaël Desalle
- Anne Pagès
- Héléna Molin
- Emmanuel Peroy
- Arthur Slimak

sanitaire nous demande également d'être solidaires et de faire le maximum pour limiter la circulation du Covid. Or la circulation toujours haute du coronavirus et l'apparition de nouveaux variants sont autant de signaux d'un échec retentissant de ce côté-là également.

Cerise sur le gâteau, nous avons aussi l'immense honneur d'avoir un ministre présent et efficace qu'un steak sur une selle de vélo[3] pendant une des crises les plus importantes que l'école ait traversées depuis la mise en place de la massification scolaire. Une génération entière d'enfants ont loupé plusieurs mois de cours sur au moins deux années scolaires d'affilée et RIEN n'a été prévu pour pallier cela. Alors certes, il s'agit du programme proposé par le béluga domestique de Macron, dont la pertinence reste largement à démontrer, et ce à tous les niveaux, mais le temps d'intégration scolaire perdu reste un élément qui risque de peser lourd et de renforcer les inégalités sociales.

L'arrivée de vaccins aurait pu mettre fin à ce drame politique et sanitaire, si le gouvernement, incapable de voir les citoyen·ne·s autrement que comme une réserve électorale à ménager selon l'opinion supposée majoritaire, n'en avait pas décidé autrement. La mise en place de la stratégie vaccinale s'est faite de manière complètement catastrophique. Alors que la prise de substances médicales nouvelles et produites dans des délais très courts nécessitait de toute évidence en France un certain sens des responsabilités (les derniers scandales en date n'inspirant pas vraiment la confiance dans l'industrie pharmaceutique), le gouvernement a rejoué l'épisode du premier confinement et l'épisode des masques en alternant le vrai et le faux, et une chose et son contraire. Alors que cet épisode aurait pu donner lieu en amont à la mise en place d'une relation de confiance entre soignant·e·s et patient·e·s, le clivage artificiel entre "pro" et "anti" vaccins, largement construit médiatiquement, a stigmatisé une partie importante de la population qui a de sincères doutes sur le traitement[4]. Cette communication qui n'a plus l'excuse de l'imprévisibilité des précédents épisodes, a montré le peu de cas que faisait le gouvernement de la gestion du Covid.

En effet, dans la droite lignée de Blanquer, la gravité du Covid a été globalement ignorée afin d'encourager (voire de forcer) le maintien de l'activité économique. Ce storytelling, utilisé dès les premiers moments de la pandémie, légitima les pans les plus réactionnaires du milieu scientifique, donnant le champ libre à Didier Raoult et consort, tous ces médecins et spécialistes autoproclamés qui avaient des comptes à régler avec le milieu de la recherche médicale[5]. Rapidement, le basculement dans une forme a demi assumée

d'eugénisme émergea, la négation de la gravité de la pandémie allant de pair avec la négation du nombre de morts liées au COVID, de la surmortalité et ainsi de la nécessité de protéger les plus faibles.

Face à cette résistance que le gouvernement a lui-même alimenté, le gouvernement a ajouté la mise en place d'un pass sanitaire, censé améliorer la gestion de la pandémie. Seulement, alors que d'une part l'intérêt du pass a très vite été réduit à peau de chagrin, celui-ci a également incarné, à la suite de l'attestation, le contrôle brutal du gouvernement qui fait payer à la population qu'il dirige ses errements dans la gestion de la crise. Si la contrainte en temps de pandémie est nécessaire, elle ne peut se faire de manière centralisée quand la perte de confiance dans les autorités est déjà aussi prononcée, même en situation d'urgence. Au lieu d'être un outil de protection, le passe sanitaire a été réduit à un vague outil de contrôle de la population[6]. Alors qu'il y aurait pu avoir un mouvement à gauche qui réclame plus de moyens pour la santé et l'école face à l'investissement dans le contrôle et le sécuritaire, celui-ci n'a jamais eu l'occasion d'apparaître, le cadrage de la contestation adoptant de fait, les mots d'ordre de groupuscules peu intéressés par la défense de l'intérêt général. Malgré l'investissement sincère de militants dans ces manifestations, ils ne peuvent empêcher que celles-ci canalisent l'ensemble des mouvements opposés aux mesures sanitaires (anti-confinement, anti-masque, anti-vaccins...) autour de la liberté d'aller en terrasse et au restaurant[7], rendant le mouvement anti-pass très majoritairement réactionnaire[8].

Tout ceci pèse énormément sur notre quotidien, et semble avoir pour conséquence de réduire les militant·e·s refusant de cautionner les manifestations anti-pass à un attentisme peu satisfaisant. Comment faire ? En réalité, plus qu'une quadrature du cercle, il semble surtout qu'il s'agit d'un problème lié à la facilité avec laquelle les idées réactionnaires circulent. La vigilance antifasciste est donc beaucoup plus difficile, et par conséquent il faut prendre acte que l'extrême droite est une mouvance difficile à identifier et dont la principale stratégie consiste à s'inviter le plus possible où on la tolère[9]. L'alarme donnée par plusieurs militant·e·s et organisations antiracistes juives[10] doit donc être prise au sérieux.

Or si les idées d'extrême droite ont la fâcheuse tendance à cadrer bien plus facilement le débat, c'est aussi par le fait de pouvoir imposer de faux problèmes, permettant de fermer le débat avant même qu'il ne débute[11]. Nous n'avons pas à choisir entre la scolarisation des élèves ou la protection de la population. Parce que l'une et l'autre sont liées, notamment par la mise en place de détecteur de CO2 (nécessaire pour vérifier facilement la ventilation des salles de classe) et de filtres à air (permettant de réduire la contagiosité de l'air)12, couplée à la réduction des effectifs et le recrutement d'enseignant·e·s supplémentaires. Nous n'avons pas non plus à choisir entre soutenir un pass sanitaire liberticide ou à manifester à côté de l'extrême droite. Tout comme les masques n'empêchaient pas de critiquer le gouvernement, la promotion du vaccin comme instrument nécessaire mais pas suffisant pour lutter contre la pandémie n'empêche pas de critiquer la mise en place d'une mesure qui aggravera les relations des classes populaires face aux autorités. Toutes revendications qui ne prend pas tous ces aspects en compte ne fait que reprendre un cadrage sur lequel notre camp ne peut pas gagner.

Reste à nous construire des espaces militants là où c'est possible, qui associeraient critique du capitalisme et de sa gestion autoritaire de la crise et autodéfense collective contre le coronavirus[13] et les

mouvements réactionnaires. Ces trois piliers de la crise politique actuelle ne peuvent plus être traités indépendamment par notre camp. ■

1. Covid-19 : « Il existe en France un déni du risque de l'épidémie à l'école », lemonde.fr, février 2021.

2. « L'école à la maison », amplificateur des inégalités scolaires, lemonde.fr, mai 2020.

3. Pas d'image de steak sur un vélo mais par contre une vidéo : « Jean-Michel Blanquer : Ministre de l'échec national », Blast, septembre 2021.

4. Thomas BONNIN, « Il est stérile de rattacher l'hésitation vaccinale au complotisme. », Carnet de recherche du projet ANR Epancopi, juillet 2021.

5. Christian LEHMANN, Covid-19 : onze mois à suivre « les Experts : autoproclamés », Journal d'épidémie, décembre 2020.

6. « Passe sanitaire : quelle surveillance redouter ? », La Quadrature du Net, août 2021.

7. Pour le moment, très peu de personnes ont été verbalisées pour non respect du passe sanitaire, alors que plusieurs opposants se fantasment régulièrement comme victimes d'une grande oppression lors des manifestations.

8. Notamment en se construisant majoritairement en opposition aux mesures sanitaires plutôt que contre la systématisation des politiques de contrôles et de surveillance.

9. Les personnes abordant des pancartes relativisant ostensiblement le génocide juif pouvant s'afficher tranquillement à plusieurs reprises dans les manifestations.

10. « La Shoah n'est pas un folklore, nos morts et nos souffrances ne sont pas vos cautions », Blogs de Mediapart, juillet 2021 et « Appel à l'action contre la vague antisémite, toujours plus présente », Réseau d'Actions contre l'Antisémitisme et tous les Racismes (RAAR), 13 août 2021.

11. Voir par exemple l'article suivant, très clair : « Ni Covid ni Macron », Contretemps, août 2021.

12. Revendications notamment défendues par Ecole et Familles oubliées, un groupe de parents qui effectue un travail de veille sur la circulation du Covid dans les écoles.

13. Lizzie CROWDAGGER, « Face au Coronavirus, appliquon l'autodéfense collective », crowdagger.fr, juillet 2021.

Soyez propres, parlez Blanquer...

Nicolas Caveribère

Un point de plus pour le ministre Blanquer qui, par ses manigances, a réussi non pas à remettre en question mais à illégaliser l'enseignement immersif en langues minorisées – ou langues dites régionales comme se plaisent à les nommer les différents gouvernements jacobins.

Largement adoptée à l'Assemblée Nationale le 8 avril dernier avec 247 voix pour et 76 contre, la loi Molac a vite été reprise par 61 membres – magouilles du cabinet ministériel – de la majorité qui ont saisi le Conseil Constitutionnel.

Si la saisine portait initialement sur l'article 6 relatif à l'enseignement privé en langues minorisées, celui-ci a bien été accepté par le Conseil Constitutionnel. Ainsi, pour les élèves ne pouvant avoir accès à l'enseignement d'une langue minorisée dans l'établissement public de leur commune, la loi introduit donc bien un forfait scolaire versé à une école privée immersive d'une ville voisine.

Le Conseil Constitutionnel s'est cependant attardé sur deux autres articles de la loi, dont l'article 4 portant sur l'enseignement immersif en langues minorisées contraire à l'article 2 de la Constitution « La langue de la République est le français. »

Les écoles immersives publiques sont soumises au même cadre que le reste des écoles. Recrutement et inspections des enseignants, programmes scolaires, évaluations nationales... Ces dernières démontrent que le modèle pédagogique d'immersion n'est en rien un frein dans l'apprentissage du français. Au contraire, la maîtrise d'une seconde langue vient renforcer la connaissance de la première.

Les détracteurs de l'enseignement en immersif ont trouvé un porte-parole en la voix du professeur de linguistique Alain Bentolila affirmant qu'« apprendre à défendre la nation en français fut un facteur de mixité sociale. »

Qu'en est-il aujourd'hui de la mixité sociale dans les écoles de la nation ? Ou, peut-on se demander plutôt, que fait l'État pour maintenir une mixité sociale dans ses écoles ? Depuis des années, la fuite d'élèves dans le privé s'est transformée en vannes ouvertes donnant lieu à une ghettoïsation des écoles publiques. La scolarisation dès trois ans a permis le financement de structures privées au détriment des

établissements publics.

Si l'article 1 de la Constitution définit l'État français comme une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale », doit-on remettre en cause l'enseignement privé religieux ?

Si l'immersion en langue minorisée semble ébranler la République et sa Constitution, qu'en est-il des écoles internationales et les immersives privées en langue anglaise ?

L'autre article censuré concerne les accents inexistants dans la langue française comme ú, í, ó, ò ou encore ñ. Une vision linguistique proche de la période post-colonialiste du XIXe siècle, quand aujourd'hui la start-up nation se conjugue en anglais.

Pour mieux comprendre les enjeux de l'école d'aujourd'hui, la philosophe Marina Garcès nous invite à nous placer du côté de l'apprenant et à nous demander comment nous voulons être éduqués, comment nous voulons vivre.

Le ministre ne s'est jamais caché de sa vision entreprenariale de l'école. Son projet d'école libérale et réactionnaire pour renforcer le tri social dévolu à l'école et placer les élèves sur le marché du travail prime sur les libertés pédagogiques.

Mais le ministre reste sourd aux réponses qui pourraient émaner de la société. Ovidi Montllor, chanteur du País valencià lui aurait répondu que « els que no volen que es parli, s'escrigui i es pensi en català són els mateixos que no volen que es parli, s'escrigui i es pensi. » ■

Non, c'est pas ça la laïcité !

Marc Anglaret

Lancée fin août, la « campagne nationale de communication pour promouvoir la laïcité à l'École » menée par le Ministère de l'Éducation nationale a beaucoup fait parler d'elle, et pas en bien. Deux reproches principaux lui ont été adressés, à juste titre.

Premièrement, elle est hors sujet, car à l'exception d'une des huit affiches, elle ne parle pas de laïcité, mais d'assimilation (et non d'intégration[1]) et de mixité. Cette erreur grossière en dit long sur la confusion qui règne chez les initiateurs de cette campagne. Il faut donc rappeler que la laïcité n'est pas le simple « vivre ensemble », pour reprendre une formule aussi candide que floue. Et surtout, elle ne revient en aucun cas à l'assimilation, c'est-à-dire à l'abandon, de la part des étrangèr·e·s ou des Français·es d'origine étrangère, des spécificités de leur culture d'origine. La laïcité donne notamment à tou·te·s la liberté d'exprimer publiquement ses différences, par exemple (mais pas seulement) en matière de religion. Or, c'est en vain qu'on cherchera dans les affiches de cette campagne la moindre trace de cette liberté, pourtant essentielle au concept de laïcité. Au contraire, elles insistent toutes sur l'indifférenciation des élèves, que seuls leurs prénoms et leurs couleurs de peau distinguent.

Quant aux religions et à l'absence de religion, elles sont complètement invisibles de ces huit affiches sur la laïcité… il fallait le faire !

Rappelons qu'on peut définir le principe politique de laïcité par deux objectifs, la liberté de croire (ou pas), de pratiquer (ou pas) et d'exprimer publiquement ses (in)croyances, et l'égalité de tou·te·s, croyant·e·s ou non, devant la loi. Pour atteindre ces deux objectifs, la laïcité suppose d'une part la séparation de l'État et des institutions religieuses, d'autre part la neutralité de l'État, des services publics et de leurs représentant·e·s. C'est ça la laïcité !

Deuxièmement, cette campagne entretient

perfidement, sous une apparence antiraciste, le préjugé selon lequel ce sont les élèves issu·e·s de l'immigration qui posent des problèmes de laïcité, et qui imposent donc de rappeler ce qu'elle est (et on a vu avec quel amateurisme) ; il y a en effet sur les affiches une surreprésentation statistique d'élèves non blanc·he·s. Ce second reproche fait à cette campagne est révélateur de la droitisation des débats publics sur la laïcité ces dernières décennies dénoncée notamment par Jean Baubérot[2]. Mais venant de ce gouvernement, comment s'en étonner ?

SUD éducation fait partie des nombreuses organisations (syndicales, associatives et politiques) qui dénoncent à la fois la confusion et le racisme implicite de cette campagne d'affichage. ■

1. Sur cette distinction, lire par exemple l'article du Monde « Intégration ou assimilation, une histoire de nuances » (https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/11/11/integration-ou-assimilation-une-histoire-de-nuances_5029629_3232.html

2. Jean Baubérot, *Les sept laïcités françaises* (2015) : un ouvrage clair qui résume bien l'histoire de la laïcité en France et évite d'en faire un concept abstrait, prétexte à toutes les récupérations droitières et islamophobes.

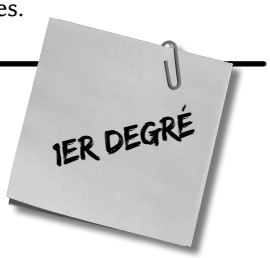

Non-remplacement : ça suffit !

Nicolas Pierre

Alors que les écoles sont de nouveau ouvertes depuis le 26 avril, les protocoles sanitaires se succèdent depuis le début crise de la Covid. Ces protocoles n'ont jamais donné les moyens aux équipes pour les mettre en œuvre. C'est particulièrement le cas pour le non brassage des élèves dans les classes.

Dans les écoles, lorsqu'un·e enseignant·e absent·e ne peut pas être remplacé·e immédiatement, les élèves sont réparti·e·s dans les autres classes. Bien vu pour limiter le brassage ! Le retour de ces élèves dans leur classe est alors suspendu à l'arrivée hypothétique d'un·e professeur·e remplaçant·e.

Assurer le non-brassage des élèves n'est possible que si nous obtenons des postes de remplaçant·e·s. En nombre suffisant !

Alors concrètement Mr Blanquer, comment fait-on sans ces moyens ?

Dans les faits, nous apprenons le plus souvent l'absence d'un·e enseignant·e et son non remplacement le matin même. Il n'est plus temps d'avertir les parents ou de renvoyer les élèves à la maison. Il arrive aussi que l'absence était prévue et que l'administration ait été prévenue. Mais toujours pas de remplaçant·e.

Nous n'avons pas non plus dans les écoles de vie scolaire ou de personnel supplémentaire pour prendre en charge les élèves jusqu'à l'arrivée du remplaçant·e. Nous n'avons qu'une solution : la répartition des élèves dans les autres classes entraînant leur brassage et des conditions d'accueil dégradées !

Mais vous, M. Blanquer, quelle est votre solution? La réduction du nombre de postes au CRPE (- 13 % en 2021) ! Cela a conduit à des fermetures de postes de remplaçant·e·s pour ouvrir des classes et l'embauche de contractuel·le·s en cette rentrée de septembre. Inacceptable !

Au vu de la pénurie des moyens de remplacement qui perdure, il convient à présent de ne plus pallier les manques de l'État employeur qui compte sur la solidarité des équipes enseignantes pour effectuer l'accueil des élèves dans des conditions toujours plus difficiles.

SUD éducation 66-11 conseille, en prévenant les parents :

- de ne pas accueillir les élèves dès le 1er jour en cas d'absence prévue,

- de ne pas accueillir les élèves dès le 2e jour en cas d'absence imprévisible.

SUD éducation 66-11 revendique l'ouverture immédiate de la liste complémentaire comme cela s'est fait dans le Gard et l'Hérault. ■

ADHÉSION 2021 – 2022

SUD éducation 66-11
4 bis avenue Marcelin Albert
66000 Perpignan
P-O : 06 84 89 01 17
Aude : 06 36 06 45 66
66-11@sudeducation.org
www.sudeducation66.org

Adhérent·e

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Commune : ..... Téléphone : ..... E-mail perso : .....

Situation professionnelle

Branche (1er ou 2nd degré, supérieur) : ..... Corps, grade (AED, AESH, PE, certifié·e, hors-classe…) : .....

Discipline, fonction, statut (stagiaire, adjoint·e, brigade, TZR,…) : .....

❑ Temps complet ❑ Temps partiel : .....

❑ Disponibilité ❑ Congé (type : .....) ❑ Retraité

Établissement d'exercice ou de rattachement administratif (pour celles et ceux en activité)

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Cotisation

66 % des sommes versées en 2021 seront déductibles de vos impôts 2021 ou ouvriront un crédit d'impôt.

Un justificatif vous sera adressé en 2022.

Montant de la cotisation annuelle 2021-2022 (consulter le tableau ci-dessous) : ..... **€**
Cotisation payée en (1 à 10 fois) :…… fois (**dernier versement en juillet 2022**)
Paiement par :
❑ Chèque (Joindre tous les chèques, à l'ordre de SUD Éducation 66-11, et écrire la date de dépôt au dos de chaque chèque)
❑ Virement sur le compte SUD Éducation 66-11 (Voir RIB. Penser à préciser le motif du virement)
❑ Par CB sur le site de la Fédération (https://www.sudeducation.org/agir/adherer/)

Montants des cotisations, à calculer d'après le salaire mensuel net moyen de l'année civile **2020** :

Salaire **mensuel** net moyen **en 2020**	**Cotisation annuelle**	**Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)**	Taux de cotisation
– de 600 €	**6 €**	**2,06 €**	/
+ de 600 €	**15 €**	**5,10 €**	2,50 %
+ de 750 €	**27 €**	**9,18 €**	3,60 %
+ de 900 €	**45 €**	**15,30 €**	4,74 %
+ de 1000 €	**54 €**	**18,36 €**	5,14 %
+ de 1100 €	**64 €**	**21,76 €**	5,57 %
+ de 1200 €	**75 €**	**25,50 €**	6 %
+ de 1300 €	**88,5 €**	**30,09 €**	6,56 %
+ de 1400 €	**102 €**	**34,68 €**	7,03 %
+ de 1500 €	**117 €**	**39,78 €**	7,55 %
+ de 1600 €	**135 €**	**45,90 €**	8,18 %
+ de 1700 €	**153 €**	**52,02 €**	8,74 %
+ de 1800 €	**174 €**	**59,16 €**	9,41 %
+ de 1900 €	**192 €**	**65,28 €**	9,85 %
+ de 2000 €	**210 €**	**71,40 €**	10,24 %
+ de 2100 €	**230 €**	**78,20 €**	10,70 %

Salaire **mensuel** net moyen en **2020**	**Cotisation annuelle**	**Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)**	Taux de cotisation
+ de 2200 €	**251 €**	**85,34 €**	11,16 %
+ de 2300 €	**272 €**	**92,48 €**	11,57 %
+ de 2400 €	**293 €**	**99,62 €**	11,96 %
+ de 2500 €	**315 €**	**107,10 €**	12,35 %
+ de 2600 €	**340 €**	**115,60 €**	12,83 %
+ de 2700 €	**364 €**	**123,76 €**	13,24 %
+ de 2800 €	**390 €**	**132,60 €**	13,68 %
+ de 2900 €	**416 €**	**141,44 €**	14,10 %
+ de 3000 €	**443 €**	**150,62 €**	14,52 %
+ de 3100 €	**472 €**	**160,48 €**	14,98 %
+ de 3200 €	**500 €**	**170,00 €**	15,38 %
+ de 3300 €	**530 €**	**180,20 €**	15,82 %
+ de 3400 €	**561 €**	**190,74 €**	16,26 %
+ de 3500 €	**593 €**	**201,62 €**	16,70 %
+ de 3600 €	**Calcul***	34 % de la cotisation	17,30 %

* Cotisation annuelle = *17,30 % du salaire mensuel net moyen.*

Pour tout cas particulier (difficulté de paiement, etc.), contactez SUD éducation 66-11.

Le présent bulletin d'adhésion est à renvoyer par mail (**66-11@sudeducation.org**), ou, avec les chèques, à :
SUD éducation 66-11 – 4 bis avenue Marcelin Albert – 66000 Perpignan

J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans ses traitements et fichiers informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi « Informatique et Liberté » du 06 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Fédération SUD éducation.

Date : Signature :

Union syndicale
Solidaires

5 OCTOBRE EN GRÈVE

L'intersyndicale CGT, FO, FSU et Solidaires, ainsi que les organisations de jeunesse, appellent à la grève interprofessionnelle le mardi 5 octobre. Les raisons de se mobiliser sont nombreuses.

Gouvernement et capitalistes en roue libre

Le COVID-19 a mis en lumière les effets mortifères de l'organisation capitaliste de la société : pas assez de moyens humains et matériels pour les hôpitaux, des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs en première ligne sans matériel, des licenciements et suppressions d'emplois par dizaines de milliers, des vaccins financés sur fond publics qui enrichissent les actionnaires, des profiteurs de crises toujours plus nombreux et plus riches…

Le gouvernement n'a pas tiré les leçons de l'échec des politiques néolibérales qui saccagent nos services publics, l'emploi, la sécurité sociale :

- rien pour les salaires, rien pour les faibles revenus, aucune revalorisation sérieuse des salaires des secteurs les plus féminisés et les plus précaires.
- relance de la réforme de l'assurance chômage qui va baisser les indemnités de centaines de milliers de privé·es d'emplois.
- une énième réforme des retraites s'annonce, qui ne vise qu'à nous faire travailler plus longtemps et baisser les pensions.

Un pouvoir liberticide

Loi sécurité globale, loi séparatisme… depuis un an, le gouvernement enchaîne les restrictions de libertés. Notre société s'enfonce chaque jour un peu plus dans l'autoritarisme, ce qui se ressent toujours plus dans le monde du travail. Le pass-sanitaire est le dernier avatar qui attaque gravement les droits des salarié·es. Nous ne voulons pas d'une société du contrôle permanent qui ne sert à défendre que les intérêts des plus puissants.

On veut un "quoi qu'il en coûte social et écologique"

Il est temps d'imposer des mesures fortes pour la justice sociale et la justice écologique : la hausse des salaires, le partage et la baisse du temps de travail, s'avèrent centrales pour une autre répartition des richesses. Pendant ce temps, le capitalisme nie les évidences scientifiques et nous entraîne dans le mur. La transition écologique est une urgence absolue. Il faut changer nos modes de production et de consommation, ce qui passe par la relocalisation de l'emploi. Il faut un nouveau statut pour les salarié·e·s garantissant la continuité des revenus et de protection sociale. Il n'y aura pas d'emplois sur une planète morte !

Cette journée de grève et de manifestation est un premier pas

Nous le savons bien. Une seule journée de grève ne sera pas suffisante pour faire reculer le gouvernement et le patronat. La grève générale reconductible ne se décrète pas "à froid". Construisons une journée qui pèse, qui bouscule les agendas, redonne confiance collectivement et remette nos revendications et solutions au cœur des discussions dans les entreprises, les administrations et dans l'espace public.

Faisons du 5 octobre le départ de mobilisations fortes et victorieuses. Discutons dans chaque secteur des mots d'ordres spécifiques et mobilisateurs pour converger sur le 5.

FACE AUX URGENCES SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES,
PASSONS À L'ACTION !